

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 7.3 de l'ordre du jour : Mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques dans un environnement changeant

Objet du document :

1. Informer les Membres des progrès réalisés pour combler le fossé entre les priorités en matière d'adaptation et le financement de l'action climatique, y compris les possibilités nouvelles et émergentes en la matière ;
2. Solliciter le soutien des Membres et des Partenaires dans la mise en œuvre des actions définies pour combler le fossé dans l'accès au financement de l'action climatique.

A. *Avancées réalisées pour combler le fossé entre les priorités en matière d'adaptation et le financement disponible de l'action climatique*

3. Dans un contexte marqué par une évolution constante et une demande croissante de financement climatique, le PROE a réagi, dans la limite de ses ressources, pour répondre aux besoins des pays Membres en matière d'accès au financement de leurs ambitions respectives dans le domaine du climat.
4. Depuis la création de l'Unité de coordination des projets (UCP) en 2018, le Secrétariat a donné la priorité aux ressources destinées à soutenir ses capacités à améliorer l'accès des pays insulaires du Pacifique au financement de l'action climatique, conformément au programme de travail de l'UCP (actuellement, il s'agit de l'exercice 2022-2024). Le financement des opérations de l'UCP, ainsi que la mise en œuvre de sa fonction d'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds d'adaptation et d'entité régionale de mise en œuvre, ont été pris en charge par une subvention du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce. Le programme actuel d'appui à *l'Amélioration de l'accès du Pacifique au financement de l'action climatique* est disponible jusqu'en juin 2024 (on anticipe toutefois l'extension de la prise en charge de ce programme jusqu'à décembre 2024).
5. Depuis sa création en 2018, l'UCP a mobilisé les fonds supplémentaires suivants pour le portefeuille du PROE en matière de financement de l'action climatique :
 - a. Un total de 11,08 millions de dollars des États-Unis (USD) dans le cadre du Programme d'aide à la préparation et à la planification nationale de l'adaptation (PNA) du Fonds vert pour le climat, comprenant cinq subventions de préparation approuvées (3,78 millions USD), et trois subventions de préparation pour les Plans nationaux d'adaptation (d'un montant total de 7,3 millions USD). Une quatrième proposition de Plan national d'adaptation a été récemment soumise au FVC, afin de mobiliser 3 millions USD supplémentaires d'ici la fin de l'année.
 - b. Progression de la réserve de projets en cours d'élaboration : deux notes conceptuelles supplémentaires ont été approuvées depuis janvier 2023, pour se diriger vers une proposition complète. Trois autres idées de projet sont à l'état de note conceptuelle (premier jet), ainsi qu'une proposition de projet. Ces idées sont destinées à être soumises respectivement au FVC et au Fonds d'adaptation, d'ici la fin de l'année 2023.

Aperçu de la situation dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous :

- *Illustration 1* : pays insulaires du Pacifique accédant au financement de l'action climatique via le PROE en tant qu'entité accréditée auprès du FVC par l'intermédiaire de son portefeuille de préparation et de Plans nationaux d'adaptation.
- *Illustration 2* : pays insulaires du Pacifique accédant au financement de l'action climatique soit via le PROE en tant qu'entité de mise en œuvre, soit par l'intermédiaire de partenariats avec d'autres partenaires de développement en tant qu'entités de mise en œuvre.

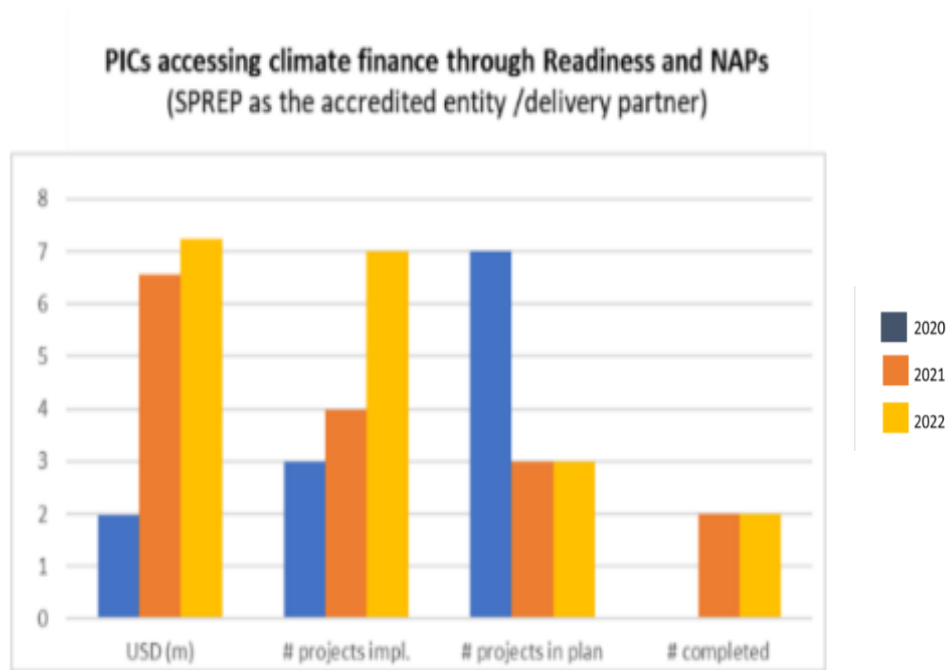


Illustration 1 Progrès en matière de préparation (dont PAN)

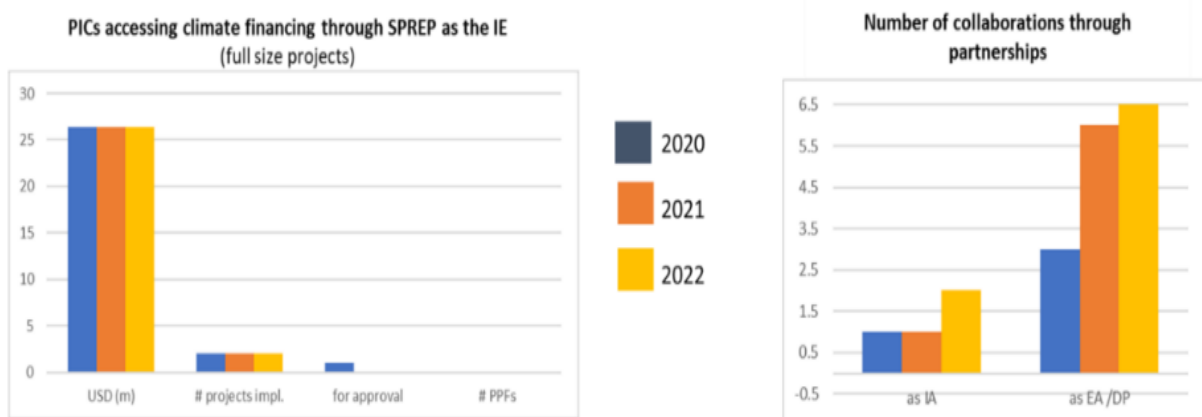


Illustration 2 Accès au financement via le PROE en tant qu'entité de mise en œuvre ou via des partenariats du PROE avec d'autres entités de mise en œuvre.

Source : Unité de coordination des projets (UCP), Rapport annuel 2022 du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce

B. Des obstacles persistants à l'accès au financement de l'action climatique :

Exigences complexes pour l'accès aux fonds climatiques verticaux

6. Même si le FVC fait preuve de réactivité face aux problèmes soulevés par les entités d'accès direct du Pacifique concernant la complexité des exigences pour l'accréditation et l'accès au financement par le biais de propositions de projets bancables, certains obstacles empêchent encore le rapprochement des exigences du FVC avec les systèmes financiers nationaux. C'est d'autant plus vrai que le secteur public ne dispose que de capacités limitées à absorber le financement de l'action climatique et à respecter les exigences rigoureuses en matière de production de comptes rendus et les conditions fixées par le FVC et d'autres sources de financement de l'action climatique.. En guise de réponse à ces préoccupations, le FVC a, entre autres choses, actualisé les modalités concernant la production de comptes rendus pour son Programme de préparation et d'aide préparatoire (RPSP). C'est ainsi qu'au lieu des rapports intermédiaires ou semestriels, il n'exige plus qu'un simple rapport annuel.
7. Comparées à celles d'autres fonds multilatéraux ont accès les pays insulaires du Pacifique, les exigences du FVC concernant une étude de faisabilité détaillée dès les premières étapes du cycle de projet (au moment de l'élaboration de la proposition) constituent un facteur contribuant à allonger les délais de mise en œuvre de ces projets dès le début du cycle et jusqu'à l'approbation de ces derniers.
8. Les procédures d'examen du FVC visant à étudier les propositions de projet ou les modifications requises pour les projets approuvés (avant et après l'efficacité) ne prennent en compte que de façon limitée le contexte unique des pays insulaires du Pacifique (répartition géographique, systèmes de gouvernance, contextes traditionnels), ce qui a des conséquences sur la mise en œuvre des projets. Le recours à des experts techniques ne disposant que d'une expérience limitée de la région du Pacifique est manifeste dans les précisions demandées sur des points de détail dans les documents de proposition.

Remédier aux contraintes de capacité pour l'évolution de la réserve de projets et la mise en œuvre des financements approuvés en faveur de la lutte contre les changements climatiques

9. Pour mieux assumer sa mission en tant qu'une des deux entités régionales accréditées auprès du FVC et du Fonds d'adaptation, le PROE, par l'intermédiaire de l'UCP et avec l'aide financière du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, continue de jouer un rôle déterminant dans l'échange de connaissances sur l'accès au financement de l'action climatique, qu'il intègre activement à l'élaboration des projets et à la supervision de leur mise en œuvre. Il s'agit notamment de diffuser les enseignements tirés de son accréditation initiale et de sa réaccréditation au FVC (2021) et au Fonds d'adaptation (2019), ainsi que de renforcer les capacités du personnel national chargé des projets afin d'assurer la mise en œuvre effective des fonds mobilisés.
10. Pour faire face à la complexité des exigences concernant l'élaboration et la mise en œuvre des projets provenant d'importantes sources de financement telles que le FVC, le PROE mobilise activement l'assistance technique par le biais des modalités de financement disponibles (dont le mécanisme de préparation des projets du FVC) ou via d'autres partenaires de développement (dont le projet Climate Ready de l'USAID), afin d'améliorer la faisabilité technique, financière et économique, et de faciliter l'élaboration de propositions de projets.

Possibilités d'accès au financement de l'action climatique pour les pays insulaires en développement :

Concordance avec la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050

11. La Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 renforce l'engagement pris au niveau régional par ses dirigeants et dirigeantes à faire progresser plusieurs questions clés, dont l'accès au financement de l'action climatique. Cette stratégie s'appuie sur les cadres, déclarations et décisions nationaux et régionaux existants. Elle réaffirme que les actions collectives menées dans le cadre de la Stratégie 2050 doivent être adaptées, mises en concordance et complémentaires des actions et des positions nationales. Conformément à ses voies stratégiques pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes, la Stratégie 2050 appelle à renforcer les investissements dans les sciences pertinentes et participatives du Pacifique, et souligne les principales difficultés rencontrées dans l'accès au financement international de la lutte contre les changements climatiques.

Concordance avec les plans et stratégies nationaux

12. Grâce à la mise en œuvre des subventions de préparation du PROE spécifiquement destinées à l'élaboration des Plans d'adaptation nationaux, il est possible de mobiliser d'importants financements de l'action climatique par le biais d'options de financement de l'adaptation évaluées en concertation avec différents acteurs, chiffrées et fondées sur des évaluations actualisées de la vulnérabilité et des risques afin de renforcer la base de données scientifiques dans tous les secteurs pertinents de chaque pays. La réserve d'idées de projets bancables qui en résulte, et qui sera finalisée sous forme de notes conceptuelles et de propositions complètes dans le cadre de la mise en œuvre de chaque projet de Plan d'adaptation national, vise à mobiliser d'importants fonds pour répondre aux priorités en matière d'adaptation. Le portefeuille actuel de projets suivis par le PROE dans le cadre des Plans d'adaptation nationaux sera bientôt enrichi d'un projet supplémentaire dont l'approbation est prévue d'ici la fin 2023 ; en outre, on s'attend à ce qu'au moins six à huit notes conceptuelles soient soumises à divers fonds climatiques, ce qui permettra de mobiliser au moins 80 à 100 millions USD au cours des trois à cinq prochaines années.

D. Nouvelles pistes pour le financement de l'action climatique

13. Afin de combler le fossé entre les priorités en matière d'adaptation et le financement de l'action climatique, le PROE continue d'évaluer la viabilité d'autres pistes au-delà du mécanisme financier de la CCNUCC. Le PROE participe activement à des discussions dans le cadre de forums régionaux, et directement avec différents partenaires de développement, afin d'étudier d'autres sources de financement à partir de la liste non exhaustive suivante :
 - a. Sources multilatérales de financement de l'action climatique (provenant d'autres partenaires que le FVC, tels que l'Union européenne et les banques multilatérales de développement)
 - b. Investissements du secteur privé
 - c. Fondations et autres sources de financement philanthropique.
14. Outre les sources de financement disponibles pour l'adaptation, la COP27¹ a convenu de mettre en place des mécanismes de financement, dont un fonds dédié aux pertes et dommages. Alors que le FVC est mandaté pour apporter une aide en cas de pertes et dommages dans son cadre d'investissement et de résultats, le nouveau fonds viendra le compléter, dans le cadre de la CCNUCC. Son champ d'application et sa mise en œuvre doivent encore être déterminés, et les discussions qui auront lieu au cours de la COP28 et ultérieurement porteront notamment sur l'ampleur et la source des investissements dans le nouveau fonds.

¹ 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

15. Une autre piste nouvelle et intéressante est la décision par la COP27 d'inclure les solutions axées sur la nature dans ses résolutions. La reconnaissance formelle des liens entre changements climatiques et perte de biodiversité élargit les possibilités de financement de l'action climatique pour inclure des mécanismes de financement en dehors des sources de la CCNUCC. Il s'agit notamment de fonds supplémentaires provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ainsi que du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui vise à mobiliser au moins 200 milliards de dollars par an auprès de ses parties.
16. En étudiant les nouvelles possibilités de financement de la lutte contre les changements climatiques et les nouveaux instruments qui seront mis à la disposition des pays membres, le PROE tient compte des répercussions actuelles des changements climatiques sur les économies déjà fort instables des pays insulaires du Pacifique, en particulier sur le niveau de la dette publique. Compte tenu du risque permanent de surendettement, l'accès à des financements consentis à des conditions favorables pour lutter contre les changements climatiques restera une priorité.

Perspectives :

17. Pour que le PROE puisse maintenir son assistance aux pays Membres en matière d'accès au financement de l'action climatique, il faut un investissement prévisible à long terme dans la fonction de l'UCP en vue de renforcer le rôle du PROE en tant qu'entité régionale accréditée auprès du FVC et du Fonds d'adaptation, de poursuivre le renforcement des capacités des pays en matière d'accès au financement et de se positionner de manière efficace pour tirer parti des nouvelles possibilités.
18. Le PROE continuera d'accorder sa réserve de projets avec les priorités des pays par le biais de son approche de programmation par pays, des Plans d'adaptation nationaux et des partenariats stratégiques avec les partenaires de développement et les sources de financement concernés.
19. Le PROE continuera d'encourager les occasions de partage des connaissances au niveau régional dans le cadre de ses projets et sur la base de l'expérience acquise à ce jour en matière de mobilisation de fonds climatiques. Le PROE, par l'intermédiaire de l'UCP, travaille activement à la mise en place d'une communauté de pratique au sein des Ministères océaniques de l'environnement afin d'améliorer l'accès aux financements. Cette communauté s'appuiera sur les principaux enseignements tirés de son portefeuille de financement de l'action climatique et encouragera l'apprentissage sud-sud dans des domaines sous-thématiques tels que la préparation et la planification de l'adaptation au niveau national.

Recommandations :

20. La Conférence est invitée à :
 - 1) **prendre acte** des avancées réalisées pour combler le fossé entre les priorités en matière d'adaptation et le financement disponible de l'action climatique ;
 - 2) **prendre acte** des nouvelles possibilités de financement de la lutte contre les changements climatiques ;
 - 3) **soutenir** le PROE dans la suite de ses travaux, pour mettre en œuvre les actions définies afin de combler le fossé entre les priorités de financement et le financement disponible (ou émergent) de l'action climatique.